

**Compte-rendu de la 91<sup>ème</sup> réunion  
du Comité d'Entreprise  
du CFAI Alsace  
Le 26 Aout 2016 de 9 h 30 à 12 h 00**

Collège unique :

**PRESENTS :**

**Membres Titulaires FO :** David FERNANDEZ, Joël PETERSCHMITT, Philippe FUCHS

**Membres Suppléants FO :** Félicien FETET

**Membre Suppléant :** Ophélie COLLADOS

**Direction :** Mme Nathalie GROSS, M. Frédéric VICQUERY

**ABSENT EXCUSE,** Céline RISOLA, Fabrice SIMONKLEIN, Sébastien DEFER

**1) Approbation du compte-rendu de la réunion du 7/07/2016**

Le compte rendu est approuvé par les membres du CE.

**2) Effectifs salariés du CFAI Alsace**

Le CFAI compte 98 salariés (76,9 ETP équivalent temps plein) : soit 30 administratifs (26 ETP), 37 formateurs permanents (36 ETP), 4 techniciens et personnels de service (4 ETP), 27 vacataires dont 5 fonctionnaires (10,9 ETP).

**Variations d'effectifs sur la période :**

Arrivée de Jennifer DORN au poste d'agent administratif à 100% à partir du 10 Aout, basé à Colmar en remplacement de Anne Catherine RENNER à 80%.

Départ pour l'AFPI au 30 Juin 2016 d'Olivier PERDOMINI formateur à temps plein au centre d'ECKBOLSHEIM

**Modification de contrat :/**

**Variation à venir**

**Prévisions d'embauches : en 2016**

1 poste d'ingénieur de formation à temps plein pourvu par le responsable du centre de COLMAR Alain BERGER qui libère son poste. Formateurs en remplacement d'Olivier PERDOMINI et du départ à la retraite de Jean Paul MEYER.

1 formateur en usinage pour le centre de Colmar

2 formateurs en usinage pour le centre de Reichshoffen, Mr GERLING Frédéric au 1/09/2016 et Mr Laurent DANNEL au 19/9/2016.

1 contrat pro. Anaïs WACKENHEIM en Licence pro Assurance Qualité Sécurité Environnement au 01/09/2016.

1 apprentie Alexandra MULLER en Licence pro communication, médiatisation numérique au 01/09/2016.

1 responsable du centre de COLMAR

**3) Révision des extincteurs du personnel lors de la visite annuelle obligatoire dans les centres.**

La révision des extincteurs personnels des salariés au CFAI est défendu par les élus ; mesure à laquelle la direction n'est pas favorable.

**4) Bilan financier et moral du CE 2015**

Remis à la prochaine réunion CE

**5) Inscription des apprentis.**

Bilan dans l'ensemble proche de l'année dernière à même époque, mais rien n'est acquis.

**6) Désignation de l'expert-comptable (art. L2325-35 du CT) en vue de la consultation annuelle sur la situation économique et financière de l'entreprise prévue à l'article L2323-12 du CT.**

**-vote du recours à un expert**

**-vote du choix de l'expert**

Votés à l'unanimité des élus :

Conformément à l'article. L2325-35 du Code du travail, le comité d'entreprise du CFAI Alsace désigne le cabinet d'expertise comptable SYNCEA en vue de la consultation annuelle sur la situation économique et financière de 2015 et 2016.

**7) Divers**

Date CE à venir : le 15/09/2016 à Colmar.

Point bilan financier et moral du CE 2015 à prévoir.

Complémentaire santé : La direction organise la venue de l'assureur lors d'une réunion CE.

Information trimestrielle du CE demandée par les membres.

Le Secrétaire  
Joël PETERSCHMITT